

Le conflit yougoslave et la diplomatie de la Communauté européenne

Source: CVCE.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/le_conflit_yougoslave_et_la_diplomatie_de_la_communaute_europeenne-fr-e18147b9-763b-452a-810e-a1046e76a241.html



Date de dernière mise à jour: 07/07/2016

Le conflit yougoslave et la diplomatie de la Communauté européenne

Si la dislocation de l'Union soviétique s'est déroulée de façon relativement pacifique, l'effondrement de la République fédérale de Yougoslavie entraîne des années d'une guerre civile qui ne prend fin qu'avec l'intervention des puissances occidentales. En 1989, la République de Serbie affirme sa volonté de réaliser une «Grande Serbie» qui s'étend aux minorités serbes de Croatie, de Bosnie et de Macédoine. En 1991, la Croatie et la Slovénie proclament leur indépendance que l'armée fédérale yougoslave, essentiellement serbe, réprime dans le sang. Dans un premier temps, la Communauté européenne fait connaître sa préférence pour le maintien de la Fédération yougoslave, liée à la Communauté économique européenne (CEE) par un accord de coopération depuis 1980. Divisés, les Douze doivent faire appel aux Nations unies et aux États-Unis qui jouent le rôle principal dans la crise yougoslave. L'Union européenne retrouve cependant une certaine cohésion avec l'adoption, en novembre 1993, à l'initiative franco allemande, d'un plan d'action pour l'ex-Yougoslavie. La guerre en ex-Yougoslavie met à l'épreuve la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) prévue par le traité sur l'Union européenne. Elle met aussi en lumière les insuffisances d'une capacité militaire autonome tandis que c'est l'Union européenne qui fournit l'essentiel de l'aide humanitaire.